



Commune de BERTRANGE

Aide-mémoire

relatif à la vacance de poste d'un chargé technique (m/f)

Groupe de traitement B1, sous-groupe technique (branche génie civil)

à plein temps et à durée indéterminée pour le

Service technique communal

Candidature

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Une demande motivée
2. Un curriculum vitae détaillé
3. Extrait de l'acte de naissance
4. Copie de la carte d'identité / passeport
5. Un extrait récent (< 2 mois) du casier judiciaire, bulletin 3
6. Une photo récente
7. Une copie des diplômes et certificats d'études
8. Le cas échéant, une preuve de réussite de l'examen d'admissibilité et/ou de l'examen d'admission définitive.

Conditions d'études et profil

Être détenteur soit d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études post primaire - 7 années ou d'un certificat d'études reconnu équivalent par le Ministère de l'éducation national (MEN). Une préférence pourra être donnée aux détenteurs d'un diplôme de technicien, division génie civil.

Avoir réussi à l'examen d'admissibilité de la carrière de chargé technique. Une préférence pourra être accordée aux candidats ayant réussi à l'examen d'admission définitive de la carrière de chargé technique.

Maîtriser parfaitement les langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise.

Une expérience professionnelle constitue un atout.

Faire preuve de bonnes connaissances en matière informatique.

Disposer d'un bon esprit d'initiative et de coordination.

Rémunération

La rémunération du fonctionnaire se fera sur base de la législation sur les traitements des fonctionnaires communaux en vigueur. Le fonctionnaire sera engagé sous le groupe de traitement B1 – sous-groupe technique.

Charges du chargé technique

- Coordination et contrôle des travaux d'entretien des bâtiments communaux
- Gestion technique et contrôle des travaux en relation avec les différents contrats d'entretien
- Assistance aux différentes tâches du service technique communal

Heures de travail

L'horaire normal de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine.

Plage fixe 08.30-11.30 et 14.00-16.00 heures

Plage mobile de 06.30 – 08.30, 11.30-14.00 et 16.00-18.30 heures

Pause de midi obligatoire de 30 minutes entre 11.30 et 14.00 heures

Date prévue d'entrée en service

Dès que possible après la nomination par le conseil communal.

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature est à adresser au collège échevinal de la Commune de Bertrange pour le 5 novembre 2021 au plus tard.

Commune de Bertrange

B.P. 28

L-8005 Bertrange